



Revalorisation du SMIC : un nouveau coup dur pour les AESH

COMMUNIQUÉ

Dès le 1^{er} octobre prochain, la nouvelle grille de salaire des AESH instaurée récemment par le ministère sera en-dessous du SMIC.

Dès les premières négociations et lors de sa présentation au Comité technique ministériel du 21 juillet, la CGT Éduc'action et d'autres organisations syndicales avaient alerté sur la faiblesse de cette nouvelle grille au regard du SMIC. Et cela n'a pas tardé à se vérifier.

Afin de compenser l'inflation, le SMIC augmentera de 2,2% au 1^{er} octobre. Cette revalorisation est une conséquence mécanique prévue par le code du travail (article L.3231-5). Ainsi, le SMIC sera augmenté de 35€ et passera à 1589€ brut soit au-dessus du salaire minimum de la nouvelle grille AESH. En effet, à l'indice plancher 335, correspond une rémunération de 1569€ brut, soit 30€ de moins que le SMIC.

Dans ces conditions, cette « belle grille » valorisée par le ministère (comprenant une progression de 10 points d'indice entre chaque échelon) devient caduque car en-dessous du salaire minimum. Le décrochage est d'autant plus important que la plupart des AESH ne travaillent pas à 100% (souvent une quotité de 62%) et ne perçoivent donc pas la totalité du SMIC. Interpelé par notre organisation syndicale lors de l'audience du 23 septembre, le ministère a reconnu le problème.

La problématique est exactement la même pour les grilles de salaire des agent-e-s de catégorie C avec pour conséquence un « écrasement » des grilles salariales et une dégradation de la rémunération de certains personnels. Si pour ceux et celles qui sont en début de grille, il y aura une compensation pour ne pas être en dessous du SMIC, pour les autres, plus avancés dans la carrière et à d'autres échelons, ce sera une perte nette de pouvoir d'achat !

La CGT Éduc'action dénonce cette situation qui aggrave la précarité des personnels de l'Éducation nationale. Elle revendique la création immédiate d'un statut, avec une rémunération et une grille de carrière identiques à celle d'un-e agent-e de catégorie B à temps complet. Elle revendique également l'indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation. L'instauration des CDD 3 ans, des PIAL et maintenant de cette grille sont affichés comme des progrès sans précédent par le ministre pour les AESH. Pour la CGT Éduc'action, ce ne sont que mensonges ! Elle appelle donc les personnels à se réunir et débattre dès maintenant afin de préparer la future journée de mobilisation interprofessionnelle du 5 octobre et la journée de grève et mobilisation des AESH du 19 octobre prochain.

Montreuil, le 27 septembre 2021